

223C0323
FR0013447729-FS0131

16 février 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VERALLIA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 février 2023, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree, Suite 1800, Atlanta, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 février 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société VERALLIA et détenir 6 830 416 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 5,59% du capital et 4,78% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VERALLIA sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 122 289 183 actions représentant 142 839 029 droits de vote (compte tenu de l'attribution de 5 128 568 droits de vote double), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.